

question et de décider au mieux de son jugement si la Chambre doit s'ajourner conformément à l'article 26 du Règlement. Je comprends l'importance de la question. Il s'agit d'une situation que la Chambre devrait considérer en temps opportun. Tout ce que je peux dire maintenant, c'est qu'il ne conviendrait pas de tenir un débat en conformité de l'article 26 du Règlement.

## QUESTIONS ORALES

### L'AGRICULTURE

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME ET LES PROVINCES—L'EFFET SUR LE BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention, à la suite de la décision que la Cour suprême a rendue aujourd'hui sur l'affaire concernant le Manitoba, de rencontrer les autorités provinciales afin de déterminer la meilleure façon d'établir la réglementation du commerce interprovincial? Je pense en particulier aux provinces qui ont exprimé des doutes au sujet du bill C-176.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Je ne me suis pas entretenu avec tous les ministres provinciaux de l'Agriculture, seulement avec certains d'entre eux. Bien entendu, la situation leur inspire des craintes. J'ai aussi longuement discuté avec les conseillers juridiques de mon ministère comme avec ceux du ministère de la Justice. D'après eux, les dispositions du bill C-176 comblent la lacune ou le vide que la décision de la Cour suprême a créé.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Absolument pas.

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LA QUESTION DU RENVOI À LA COUR SUPRÊME DU BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question supplémentaire découlant des observations qu'il vient de faire. Il a affirmé certaines choses et sans doute pourra-t-il nous dire, après avoir consulté le ministre de la Justice, s'il est prêt à soumettre le bill C-176 à la Cour suprême du Canada en le lui renvoyant sous forme d'énoncé des faits pour déterminer sa constitutionnalité et mettre fin à cette confusion en matière de commercialisation qui est certainement anticonstitutionnelle?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune confusion dans mon esprit: le pouvoir législatif fédéral est compétent pour traiter la question dont le bill C-176 fait l'objet.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Le bétail est-il inclus ou non?

**M. Woolliams:** Votre crédibilité a disparu.

**M. Bell:** Quelle crédibilité?

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LES POUVOIRS DES OFFICES DE COMMERCIALISATION

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, compte tenu de certaines nouvelles, j'aimerais demander au ministre s'il est disposé à déléguer plus de pouvoirs aux offices de commercialisation provinciaux en vertu de la loi actuelle sur la vente coopérative des produits agricoles?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, on étudie en ce moment les demandes que j'ai reçues de certains ministres provinciaux portant sur cette même question.

**M. Gleave:** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre hier s'il ferait une déclaration sur cette importante question avant l'ajournement de la Chambre. S'engagera-t-il à indiquer à la Chambre quels pouvoirs additionnels sont envisagés et la manière dont ils vont affecter ce commerce?

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, j'espère que nous aurons l'occasion un peu plus tard aujourd'hui de discuter de nombreux aspects de la commercialisation, y compris le bill C-176.

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—L'APPLICATION DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le gouvernement est-il disposé à appliquer la décision de la Cour suprême du Canada dans toutes les parties du pays, y compris au Québec?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral appliquera les lois du Canada. Naturellement, la loi que nous voulons faire adopter à ce sujet a été bloquée par l'opposition, et en conséquence comment pourrait-on l'appliquer?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bell:** Par une mauvaise administration.

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le député de Peace River invoque le Règlement.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, la conduite des affaires du gouvernement relève toujours, à ma connaissance, du gouvernement et il s'avère que le gouvernement n'a pas jugé opportun de mettre ce bill en délibération depuis quelques semaines. C'est donc la faute du gouvernement.

[Français]

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Témiscamingue désire-t-il poser une question supplémentaire à ce sujet?